

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melanie auger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8dd11b7029efa53298ee15fb>

Date d'obtention : 2020-12-02 16:59:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous sommes sur la première ligne afin d'intervenir auprès de nos jeunes.

Il faut intervenir dès que possible.

Rencontrer individuellement les élèves à tour de rôle

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous outiller à intervenir efficacement dans des cas de sexto.

Avoir des questions précises et efficaces dans le but de d'orienter nos interventions .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

les rencontrer individuellement, avoir une attitude rassurante et bienveillante

ne pas regarder les photos ni demander des codes

communiquer avec les policiers dès que la situation le demandera